

Intra CL

## Public

1 groupe d'agents de la  
Caf du Morbihan

## Modalités pratiques

Durée – dates – horaires :  
3 jours – Les 16-17 et 21  
novembre 2017. La  
formation se déroulera de  
9h à 17h.

Lieu : VANNES – Caf du  
Morbihan, 70 rue de  
Sainte-Anne.

Calendrier – Lieux –

Modalités d'accès :

Planification sur le site

EGOC [Sessions à venir]

Nous contacter pour suivi

des programmations et

des planning sur

[www.egoc.org](http://www.egoc.org)

## Catégorie

Formations

Chantiers locaux

## Tarifs

1581.00

## Modalités d'animation

## Formateur

## Effectif

## Taux de satisfaction

## Tarif / Coût stagiaire

1581.00

# Droit de la famille - Caf 56

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

## Contenu

### 1<sup>ère</sup> journée – le 16 novembre 2017

## 1<sup>ère</sup> partie : LE STATUT FAMILIAL DU COUPLE

### Préambule 1<sup>ère</sup> partie :

L'organisation juridictionnelle sera abordée par le biais d'illustrations pratiques présentées par l'Avocate, à l'occasion de chacun des points traités. Un document synthétique sur l'organisation juridictionnelle sera distribué aux stagiaires.

## LE DROIT DU COUPLE

### I – Le Mariage (loi n° 2013-404 du 17 mai 2013)

- Conditions du mariage Age, prohibitions
- Effets du mariage
- Effets personnels : devoir – fidélité – secours – assistance
- Effets matériels ou financiers :

Les régimes matrimoniaux – le statut primaire impératif

- Séparation de biens
- Régimes communautaires

**II – Pacs – Concubinage** (loi n°99-944 du 15 novembre 1999, loi n° 2006-728 du 23 juin 2006, décret n° 2009-1591 du 17 décembre 2009 ; articles 515-1 et 515-8 du code civil)

- Définitions
- Conditions
- Effets personnels, matériels, dettes

## 2ème journée – Le 17 novembre 2017

### III – Les séparations

- Procédures liées aux violences conjugales.
- Procédures et études des **différentes formes de divorces** (*loi n°2004-439 du 26 mai 2004*)
- Les conséquences du divorce
- Les conséquences personnelles du divorce
- Conséquences entre époux
- Conséquences vis à vis des enfants
- Les conséquences financières
- Pensions alimentaires (généralités et moyens de son exécution)
- Les prestations compensatoires
- Les dommages et intérêts
  
- Ruptures de **pacs** et de **concubinage**
- Procédures et conséquences
- **Médiation familiale** (*Décret n° 2010-1395 du 12 novembre 2010*)

### IV – Le décès

- Les droits du veuf, du partenaire du pacs ou du concubin survivants

## 3ème journée – le 21 novembre 2017

## 2<sup>ème</sup> partie : DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

### **I – Le droit de la filiation** (*Loi du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005 ; art 311-25 & 312*)

- L'enfant
  - Etablissement de la filiation
  - Contestation de la filiation
- L'enfant adopté
  - Adoption plénière : Conditions / Effets
  - Adoption simple : Conditions / Effets

### **II – L'autorité parentale** (*Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 ; articles 371-1 & 372 du code civil*)

- Les titulaires de l'autorité parentale
  - Couple marié, pacsé, concubin, « séparé »
  - Parent(s) vivant seul(s)
- Les conditions pour l'exercer
  - L'exercice de l'autorité parentale
    - L'intérêt de l'enfant
    - Choix de la résidence (dont résidence alternée)
    - Droit de visite et d'hébergement
    - Droit d'éducation
- L'obligation alimentaire (*article 205 du Code Civil*)
  - Principes de fixation, d'exécution et de révision des pensions alimentaires
  - Liens avec la subsidiarité de la CAF

### **III - Droits de l'enfant** (*Article 375-1 et suivants du code civil*)

- Le droit d'être entendu
- Le droit d'entretenir des relations avec ses grands-parents, avec des tiers
- Le droit d'être protégé

## Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,  
d'accompagnement aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre  
pour le perfectionnement des personnels  
des caisses d'Allocations familiales

---

**vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**

---